

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au comité de vérification et de la performance/comité des technologies de l'information de la **Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**,

Nous avons procédé à un audit visant à déterminer si la **Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)** a respecté les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires, dans le cadre des étapes C à H du processus mis en œuvre entre le 4 avril 2016 et le 3 mars 2017 pour la sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés décrites à l'annexe 1 du présent rapport. La responsabilité du respect des principes d'équité et de transparence dans le cadre du processus de sélection incombe à la direction de la SAAQ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le respect de ces principes en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes relatives aux missions de certification énoncées dans le Manuel de CPA Canada – Certification. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la SAAQ a respecté, dans tous leurs aspects significatifs, les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires dans le cadre du processus de sélection.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement une conclusion et obtenir un niveau d'assurance élevé. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques liés aux objectifs visés par la mission d'audit. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables et qui sont exposés dans l'annexe 2 du présent rapport. Ces critères émanent principalement des principes reconnus de saine gestion, ainsi que des règles et mécanismes prévus par la direction de la SAAQ pour assurer le caractère équitable et transparent du processus de sélection.

En raison des caractéristiques inhérentes au processus de sélection visé par nos travaux, telles que sa durée et le nombre de personnes impliquées, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque résiduel que des fraudes et d'autres actes illégaux importants, notamment la divulgation d'informations confidentielles, ne soient pas détectées, même si l'audit est planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, la Société de l'assurance automobile du Québec a respecté, dans tous leurs aspects significatifs, les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires, dans le cadre du processus mis en œuvre entre le 4 avril 2016 et le 3 mars 2017 pour la sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés.

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le XX mars 2017